

MUNICIPALITÉ DE



CANTLEY

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05**

**AVIS** est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Cantley, que, lors de la session régulière du conseil municipal qui sera tenue le 8 janvier 2013 à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth, à la Fabrique de la paroisse de Cantley, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Nature et effet : tenir pour conforme la localisation du bâtiment principal à une distance de 7,5 mètres de la ligne latérale sud alors que l'article 6.2.2 du Règlement de zonage numéro 269-05 exige une marge latérale minimum de 8 mètres.

Identification du site concerné : Lot 4 438 457 du Cadastre du Québec  
24, impasse des Fougères

2. Nature et effet : permettre que soient construits en partie dans la cour avant adjacente à la rue projetée située au sud de la propriété un garage détaché et une remise à une distance minimale de 10 mètres de la ligne avant alors que l'article 7.8.1 du Règlement de zonage numéro 269-05 stipule qu'un bâtiment complémentaire, lorsqu'il est implanté dans la cour avant, doit respecter la même marge minimale de recul avant que celle prescrite pour les bâtiments principaux, soit 15 mètres.

Identification du site concerné : Lot 2 620 665 du Cadastre du Québec  
366, chemin Sainte-Élisabeth

3. Nature et effet :
  - a) permettre l'aménagement de deux allées d'accès d'une largeur de 9 mètres alors que l'article 10.1.3.1 du Règlement de zonage numéro 269-05 stipule que la largeur maximale d'une allée d'accès est de 6 mètres;
  - b) permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 2,6 mètres autour de la génératrice alors que l'article 12.3.1 du Règlement de zonage numéro 269-05 stipule que la hauteur maximale d'une clôture est de 2 mètres.

Identification du site concerné : Lot 4 475 592 du Cadastre du Québec  
79, rue du Mont-Joël

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ou lors de la session régulière du conseil du 8 janvier 2013 débutant à 19 h. Pour toute information additionnelle, veuillez vous adresser à la Maison des bâtisseurs au 8, chemin River à Cantley au numéro de téléphone 819 827-3434 ou sur le site Internet [www.cantley.ca](http://www.cantley.ca).

Donné à Cantley, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille douze.

  
Jean-Pierre Valiquette  
Directeur général